

Le Petit Prince a dit...

EDITO

Bonjour à tous,

Depuis le début de l'année, l'actualité concernant l'adoption et la protection de l'enfance a été riche.

Les statistiques 2015 ont été publiées par la Mission de l'Adoption Internationale : 815 visas d'adoption (dont 83 pour adoption intrafamiliale) ont été accordés en 2015 contre 1069 en 2014. La lecture du rapport d'activité de l'Agence Française de l'Adoption publié en avril apporte également des informations intéressantes pour appréhender le contexte de l'adoption internationale aujourd'hui.

Dans le rapport sur la situation des pupilles de l'Etat publié par l'Observatoire National de l'Enfance en Danger, on apprend que 2435 enfants bénéficiaient du statut de pupille de l'État en 2014, un nombre très stable depuis plusieurs années. Parmi eux, 773 enfants ont été placés en vue d'adoption (894 en 2013). Dans ce contexte national, par vote de l'Assemblée nationale le 1er mars 2016, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi sur la protection de l'enfance. Cette loi, adoptée après un an et demi de débats intermittents, complète celle de 2007. Elle devrait permettre de stabiliser la situation des enfants placés et de mieux accompagner la transition vers l'âge adulte. Vous pouvez retrouver la position d'EFA sur cette proposition de loi sur le site internet.

Le début d'année a également été riche pour EFA Oise avec 1 rendez-vous mensuel proposé aux adhérents, et la participation de l'équipe à des événements de la fédération ou de l'UDAF. La MAI, avec l'aide d'autres acteurs tels que la fédération EFA, a élaboré une brochure intitulée « Préparation à la parentalité adoptive ». Celle-ci est une invitation à se rapprocher de structures proposant cette préparation, étape incontournable dans un parcours d'adoption.

Aussi nous avons été surpris de la faible participation à la réunion Témoignage de mars, pour laquelle nous remercions chaleureusement la famille qui a fait l'exercice de retracer l'ensemble de son parcours. Que les postulants en contact avec EFA60 n'hésitent pas à faire remonter leurs besoins dans leur parcours.

La participation à l'Assemblée Générale de janvier a été bonne avec 50% des adhérents présents ou représentés. J'ai informé à cette occasion que ce mandat est mon dernier au poste de présidence. Il faut qu'un successeur se présente, sans quoi l'existence de EFA60 est menacée à partir de janvier 2017, tant pour ses actions auprès des institutions qu'auprès des adhérents. En sachant que le planning d'activités et le budget correspondant doivent être préparés en septembre-octobre 2016, l'échéance arrivera vite.

Ce successeur sera entouré de toute l'équipe de EFA60 motivée et chaleureuse.
Au plaisir de vous rencontrer,

Claire Durlin, Présidente EFA60

**Besoin d'un successeur pour
le poste de présidence de
EFA60 à partir de 2017**

NOTRE AGENDA: DEUXIEME SEMESTRE 2016



- Café Adoption 30 septembre, 03 décembre
Compiègne,
- Pique-Nique 28 août
Base de Loisirs de Saint Leu d'Esserent
- Projection Débat 08 octobre - *Clermont*

CARNET ROSE, CARNET BLEU

Bienvenus dans leur famille à
Paul-Xing, arrivé de Chine à 4 ans en décembre
Clément, arrivé de la République Démocratique
du Congo à 5 ans en avril.



ACCUEIL POSTULANTS

Vous souhaitez **un premier contact avec l'association EFA Oise ou aborder des sujets spécifiques ?** L'équipe EFA Oise propose **des rendez-vous téléphoniques** ou **des rendez-vous individuels**.
Contactez-nous à : contact@efa60.org.

ACTUALITE FEDERATION – Soutenir la parentalité à l'ère du numérique

Le 13 mars, 2 membres de EFA Oise ont participé à la journée des accompagnants à la fédération.



Le Dr. Huerre, chef du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'établissement *Erasmus*, est intervenu sur le thème « **Soutenir la parentalité à l'ère du numérique : quels impacts dans les relations avec nos enfants, dans leur vie et leur recherche identitaire** ».

Impossible de résumer ces riches échanges en quelques mots, mais voici quelques messages qui nous ont marqués.

En introduction, Dr. Huerre a précisé que beaucoup des problématiques rencontrées par les parents adoptifs sont communes à tous les parents, bien que parfois exacerbées. Ainsi, il faut accepter qu'il n'y ait pas de réponse à tout.

Concernant le numérique, Dr. Huerre précise que c'est un outil incontournable sur lequel il faudrait arrêter les idées reçues notamment négatives. Il faut revoir nos à priori. Un adolescent qui a une vie sociale virtuelle en a en très grande majorité une réelle. Une approche intéressante en tant que parents est de dire : « **ça m'intéresse de savoir ce qui t'intéresse** », et d'accepter de se laisser instruire par l'autre sans jugement péremptoire.

La position éducative ne peut pas être limitée à fermer les accès au numérique, mais sensibiliser l'enfant, par exemple au fait qu'il peut rencontrer une image non choisie. Il faut informer, dialoguer comme on le faisait avant, mais le spectre s'est élargi (par ex. pour la protection de l'exposition de soi sur les réseaux sociaux).

Les usages dépendent de chacun. Ils peuvent réveiller des fragilités personnelles ou familiales (problème d'autorité, place dans l'interaction – l'interrelation). En termes de fragilité personnelle, Dr. Huerre a rappelé les 3 temps de construction de **la capacité de jeu** :

1^{er} temps : chiffre 2 = 1 adulte s'occupe d'un bébé pour répondre aux besoins de façon adéquate.

2^{ème} temps : chiffre 3 = capacité à faire appel à un objet transitionnel pour être capable d'attendre un peu. C'est le début de la rêverie, de l'anticipation avec un support à la frustration.

3^{ème} temps : on peut imaginer ce que l'on souhaite sans l'avoir dans les mains en se basant sur le souvenir. Une distance se crée par rapport aux objets, aux discours. Il peut y avoir des problèmes d'usage des outils numériques (pathologique) pour les personnes qui n'ont pas eu accès au 3^{ème} temps ou qui l'ont perdu. Elles n'ont plus de jeu et sont coincées dans la relation avec l'écran (chiffre 2). Les adolescents n'aiment pas la dépendance : il faut leur faire passer le message.

Des participants ont interrogé le Dr. Huerre sur le rapport au temps distendu pour les adolescents. Il répond que c'est vrai pour tous dans notre société où un fait divers chasse l'autre. On parle au présent. C'est notre rôle de réhabiliter le passé, de préparer le futur. Se positionner sur ce que l'on transmet, à qui, comment...

Il précise que 80-85 % des adolescents vont bien. C'est toujours le groupe qui accueille toutes les projections et craintes des adultes.

Certains jeux vidéo permettent d'expérimenter des fantasmes que l'on ne peut pas faire en réel. Cela permet d'essayer plein de possibilités pour tester ce que l'on pourrait être d'autre. Il n'y a pas de problème tant que l'on octroie le bon statut à l'imagination.

Dr. Huerre observe que l'on empêche souvent l'enfant adopté de divaguer. Il faut bien rappeler que l'on peut tout penser, mais pas tout faire ou tout dire.



Concernant **le roman familial**, il est très fréquent, voire universel, que l'enfant se dise que ses vrais parents sont à sa recherche et qu'il rêve de la fête de la rencontre. Ça permet à l'enfant d'accepter ses parents qu'il considère comme famille d'accueil qui assure subsistance et éducation de base. Mais cela secoue beaucoup plus les parents adoptifs.

D'autre part, il est important de rappeler que l'on n'a pas accès à la vérité historique de sa propre histoire. On court plus de risque en tant que famille adoptive de chercher à tout prix la vérité historique. Comme si dans l'adoption, on pense que de savoir « qui, quoi, comment » aide l'enfant ; pas forcément. Il y a du subjectif dans toute famille.

Concernant la recherche des origines ou les contacts avec des membres de la famille biologique via les réseaux sociaux, c'est juste le moyen qui change. Si le jeune trouve que ce qu'il apprend remet en cause sa vie avec ses parents, c'est qu'il y a un problème plus profond. Si la réponse est non ou juste déstabilisante, c'est un moment de l'histoire ! Il faut remettre de la tranquillité dans le rôle de parents. Ce dont a besoin un enfant, ce sont des parents légitimes et fiables pas des spécialistes.

LA LEGISLATION RELATIVE A L'AGREMENT

L'équipe EFA60 est questionnée sur l'agrément, les procédures post-agrément ou les démarches administratives et juridiques après l'arrivée de l'enfant... Si l'échange d'expérience est riche, il est également très important de se référer aux textes de loi. Cela peut paraître fastidieux, mais c'est la façon de rester maître de son projet.

Article L225-2 : L'agrément est accordé pour cinq ans, dans un délai de neuf mois, par le président du conseil départemental après avis d'une commission (...).

Le délai court à compter de la date à laquelle la personne confirme sa demande d'agrément (...).

Une notice décrivant le projet d'adoption des personnes agréées est jointe à l'agrément.

Cette notice peut être révisée par le président du conseil départemental sur demande du candidat à l'adoption. (...)

Certains départements n'arrivent pas à respecter ce délai, faute de personnel. Cela va malheureusement maintenant être le cas pour l'Oise.

Article L225-3 : Les demandeurs peuvent demander que tout ou partie des investigations effectuées pour l'instruction du dossier soient accomplies une seconde fois et par d'autres personnes que celles auxquelles elles avaient été confiées initialement. (...)

Article L225-4 : Tout refus ou retrait d'agrément doit être motivé.

Article L225-5 : Après un refus ou un retrait d'agrément, le délai à partir duquel une nouvelle demande peut être déposée est de trente mois.

Article L225-6 : Lorsque les personnes agréées changent de département, leur agrément demeure valable sous réserve d'une déclaration préalable [au plus tard dans le délai de deux mois suivant leur emménagement]. Lorsque des personnes à qui un refus ou un retrait d'agrément a été notifié changent de département de résidence, ce refus ou retrait leur demeure opposable.

Article R225-4 : (...) Le demandeur est informé, au moins quinze jours avant la consultation prévue à l'article R. 225-5, qu'il peut prendre connaissance des documents établis à l'issue des investigations menées (...).

Les erreurs matérielles figurant dans ces documents sont rectifiées de droit à sa demande écrite. Il peut, à l'occasion de cette consultation, faire connaître par écrit ses observations sur ces documents et préciser son projet d'adoption.

Ces éléments sont portés à la connaissance de la commission.

Article R225-5 : (...) Le demandeur est informé de la possibilité d'être entendu par la commission sur sa propre demande et dans les conditions fixées au deuxième alinéa de l'article L. 223-1. (...)

Que faire en cas de refus d'agrément, ou de désaccord ?

La première démarche consiste à vous interroger sur les motifs du refus.

Après ce temps de réflexion, si vous envisagez d'entreprendre un recours, voici les démarches :

1. Recours gracieux auprès du président du Conseil départemental dans les deux mois qui suivent la notification du refus.
2. Réponses possibles : délivrance de l'agrément, décision d'une nouvelle procédure avec de nouvelles évaluations avec un nouveau passage en commission ou confirmation du refus (en cas de non-réponse dans un délai de deux mois, c'est un refus implicite).
3. Recours contentieux ou requête devant le tribunal administratif présentant les faits.

Pour en savoir plus : Guide de l'adoption de Janice Peyré, Marabout, coll. Références, nouvelle édition 2014.

Textes de référence : Code civil : articles 351 à 354, Code de l'action sociale et des familles : L225-1 à L225-10, Code de l'action sociale et des familles : R225-1 à R225-8



ET TOI TU AIMES QUOI ?

Audrey et Naténaine, deux adolescentes témoignent dans notre **rubrique** : « **Et toi tu aimes quoi ?** ».

Audrey, passionnée de Jù-jitsu

J'aime le jù-jitsu, car ce sport est beaucoup impliqué dans le respect, la sagesse, l'amitié, la communication, la précision et la discipline. Les différentes techniques pour se défendre sont super, j'aime beaucoup l'ambiance des cours du jù-jitsu.

ET TOI TU AIMES QUOI (suite) ?

Le terme de jù-jitsu vient de jù qui veut dire : mou, tendre, ou encore souple, et jitsu qui veut dire : réalité, sincérité et vérité. Le jù-jitsu peut donc être traduit de manière différente : « la vérité douce », « la réalité de la souplesse » ou « la sincérité du tendre »... Le plus souvent on utilise cette traduction : « l'art de la souplesse ».

Le principe du jù-jitsu est la canalisation de la force adverse, le contrôle de l'adversaire par des déplacements, des frappes et immobilisations obtenues grâce au contrôle des points vitaux.

Les méthodes de combat connues sont vieilles de 1500 ans. Le jù-jitsu est originaire du Japon. Entre le VIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle, le Japon a connu d'incessantes guerres civiles, les techniques de combat rapproché, leur servaient beaucoup afin de combattre efficacement des adversaires portant armes et armures.



Selon la légende, il y a très longtemps, un homme et sa famille vivaient au Japon. Il fit un voyage seul en Chine, au Nord-Est de l'Asie, en Manchourie. Là-bas, il fit connaissance d'une secte religieuse qui pratiquait en quelque sorte de l'autodéfense basée sur la connaissance du corps humain. Il ne pouvait pas pratiquer mais était autorisé à regarder. La discipline s'appelait hakuda. De retour au Japon il essaya de l'enseigner à sa famille. Il ne comprit pas de suite le principe de base du hakuda. Il comprit plus tard grâce à une manière de pratiquer très naturelle. Voilà ce qu'était l'esprit du hakuda : employer la violence et le poids de l'adversaire pour le terrasser. Il nomma cette nouvelle méthode de combat le jù-jitsu, « l'art doux ». Les ceintures s'obtiennent selon la FFJDA (Fédération Française de Judo et Disciplines Associées).

Naténaine, Jeune Sapeur-Pompier, passionnée

Je suis passionnée par beaucoup de choses, mais ce qui me passionne le plus au monde est le travail de sapeur-pompier. À l'âge de 11 ans, je me suis inscrite dans la formation de Jeune Sapeur-Pompier.

Les JSP c'est comme l'école des sapeurs-pompiers, j'y passe donc tous mes mercredis après-midi de 13h30 à 18h15. J'ai voulu être JSP pour pouvoir, par la suite passer mon brevet de JSP et devenir Sapeur-Pompier Volontaire (SPV). Je veux devenir SPV car je veux aider les gens en danger qui ne peuvent pas s'en sortir tout seul, mais aussi pour montrer que même les femmes peuvent faire des métiers qui, avant, été réservés aux hommes.

Quand nous allons à la caserne le mercredi, nous faisons 1h30 de sport, puis nous avons aussi des cours de secourisme, d'incendie, et opérations diverses.

J'ai passé 4 ans à être JSP. Cependant je n'avais pas 16 pour être volontaire, du coup cette année, je refais une 5^{ème} année. Quand je me suis inscrite, je devais faire 4 ans en tant que JSP, maintenant les nouveaux font 3 ans.

Pour rentrer JSP, nous avons des tests sportifs et intellectuels de français et de mathématiques, puis il y a un entretien sur pourquoi nous voulons devenir sapeur-pompier.

Il est possible de devenir SPV à partir de 16 ans en suivant une formation de quelques mois.

Je deviendrai SPV, malgré tous les risques que les sapeurs -pompiers prennent, car si on s'arrêtait aux risques, il y aurait trop de morts. De plus, je veux servir le plus possible la France qui est devenu mon pays.



COIN LECTURE



Dans **Vice-Versa** (en film ou livre), on suit l'histoire de la petite Riley, 11 ans, sous deux angles: le point de vue extérieur, dans la vie de tous les jours, et le point de vue interne, où l'on voit cinq personnages gérer les sentiments de la jeune fille. Joie, Tristesse, Dégoût, Peur et Colère se débattent ainsi pour avoir la main sur les commandes du cerveau de la jeune fille. Ce n'est qu'au cours de l'histoire qu'ils comprendront que le mélange des émotions est nécessaire pour arriver à avancer dans la vie et à devenir adulte. Un bon moyen pour parler avec nos enfants des émotions.



ACCUEIL n°178, mars 2016 – Parents adoptifs, parents créatifs

Être parent est un métier sans véritable mode d'emploi, chacun l'exerce dans une subtile alchimie alliant les valeurs forgées au creuset de l'histoire familiale et personnelle, les normes contemporaines et savantes, les besoins de l'enfant et les circonstances de la vie. Chacun fait sa petite tambouille avec les ingrédients dont il dispose. Si les parents adoptifs aspirent avant tout à être des parents comme les autres, l'histoire singulière de leurs enfants, la spécificité de la famille adoptive les invitent à devenir plus créatifs.

La revue Accueil est consultable en partie sur le site EFA. Revue commandable en ligne auprès de la fédération EFA ou auprès de EFA Oise